



REGLEMENT INTERIEUR URRUÑAKO ANIMATHLON

LE DIMANCHE 18 MAI 2025

Organisé par le Service des Sports de la Mairie d'Urrugne

1. INTRODUCTION

« L'Urruñako Animathlon » est une manifestation sportive organisée par le Service des Sports de la Mairie d'Urrugne. Elle se déroulera au camping de Larrouleta, 210 route de Socoa à Urrugne.

Son objectif est d'initier les jeunes de 6 à 13 ans licenciés et non licenciés aux disciplines enchaînées (la natation, le vélo et la course à pied) et de contribuer au développement de la pratique sportive.

Nouveau : Un parcours Enfant/Parent sera proposé aux participants. L'objectif étant de proposer aux enfants de partager un moment sportif et agréable avec l'un de ses proches.

Pas de chronomètre, pas de classement, juste une récompense pour tous.

Le nombre de place est limité à 50 participants par tranche d'âge ⇒ 6-9 ans (2016 à 2019) 10-13 ans (2012 à 2015) et enfant/parent (2012 à 2019).

2. DÉROULEMENT DE L'APRES-MIDI

	Retrait des dossiers ou inscriptions sur place *	Ouverture parc à vélo**	Fermeture parc à vélo**	Briefing de course	Départ course	Récompense pour tous	Récupération du matériel à partir de
6-9 ans	13h à 13h30	13h	13h30	13h45	14h	A l'arrivée	14h45
10-13 ans	13h à 14h30	14h	14h30	14h45	15h	A l'arrivée	16h15
Enfant/Parent	13h à 15h30	15h	15h30	15h45	16h	A l'arrivée	16h30

3. INSCRIPTION

Inscription préalable auprès du bureau du Service des Sports

Tarif : gratuit

* Inscription sur place dans la limite des places disponibles le 18 mai (merci de vous renseigner au préalable).

**L'entrée dans le parc à vélo est réservée aux participants (un seul adulte accompagnant par enfant).

Présence obligatoire des participants au minimum 30 mn avant chaque course.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de courses en fonction du nombre de participants et de la météo. Dans ce cas, les nouveaux horaires seront communiqués dans les meilleurs délais.

4. ACCES AU SITE et PARKING

L'Animathlon se déroulera sur le site du « Camping Larrouleta » 210 route de Socoa 64122 Urrugne.

Les voitures pourront être garées au stade municipal d'Urrugne à 1,7 km du camping (emprunter la piste cyclable)



La natation aura lieu dans le lac.

Les parcours vélo et course à pied emprunteront des chemins bitumés, des espaces de verdure, les bords du lac (parcours plats).

5. PARC A VÉLOS

Les vélos seront placés dans le parc à vélos avant le départ de l'épreuve avec les casques « **obligatoires** », serviettes, chaussures de course à pied (pas d'entrée de sac sur le parc à vélo).

Les vélos VTT devront être en bon état : bouchon au bout des poignets, frein en bon état de marche. (pas de vélo de route, BMX, électrique)

6. PLANS DES PARCOURS

Les plans des différents parcours sont rappelés sur les panneaux d'affichage situés à côté de la zone d'inscription.

📍 *Parcours NATATION / VELO / COURSE A PIED*



6/9 ans



📍 *Parcours NATATION / VELO / COURSE A PIED*



10/13 ans





7. CATEGORIES ET DISTANCES

🏃 Parcours 6-9 ans :

- ♦ 50 m (25m ALLEZ/RETOUR) **NATATION**
- ♦ 1100 m (2 tours de 550m) **VELO**
- ♦ 500 m (1 tour) **COURSE A PIED**

🏃 Parcours 10-13 ans :

- ♦ 100 m **NATATION**
- ♦ 2000 m (3 tours de 550m + 1 tour 350m) **VÉLO**
- ♦ 1000 m (1 tour lac) **COURSE A PIED**

En fonction du nombre de participants, le départ natation pourra être organisé en plusieurs vagues.

🏃 Parcours Enfant/Parent :

- ♦ 1000 m (1 tour lac) **COURSE A PIED**
- ♦ 1100 m (2 tours) **VELO**
- ♦ 500 m (1 tour) **COURSE A PIED**

8. RÈGLEMENT GENERAL

Les épreuves se déroulent en conformité avec le règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Les épreuves sont ouvertes aux non licenciés (es) ainsi qu'aux licenciés (es) FFTRI Triathlon.

L'organisateur est couvert en responsabilité civile, cependant il décline toute responsabilité en cas de bris, vol, perte de matériel, ou accident causé par un mauvais état de santé ou accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité. Pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs doivent demeurer derrière la rubalise et les barrières. Il leur est également interdit de suivre en vélo les jeunes sur le parcours de course à pied.

Lors du parcours natation, 3 bénévoles à minima seront présents dans l'eau, sur des paddles (dont un BNSSA)

Concernant la partie natation : Le port de la combinaison ou lycra sont autorisés

❖ Si la température de l'eau est inférieure à 16°C (art 6.4.2 p 30), l'activité natation sera annulée.

👉 Le matériel :

- ♦ Bonnets conseillés : Les nageurs devront utiliser leur bonnet personnel ou celui de leur club pendant l'épreuve de natation.
- ♦ Lunettes de natation : les lunettes sont autorisées mais non obligatoires.
- ♦ Déshabillage : la nudité n'est pas autorisée sur le parc à vélo.
- ♦ Autres équipements de nage : à l'exception des lunettes, bonnets, combinaison, tout autre équipement est interdit (planche, bouée, pull-boy).
- ♦ Casques : Le port du casque est obligatoire pendant l'épreuve de Vélo. Il doit être en coque dure et homologué (NF, EN,). Les jugulaires doivent être impérativement ajustées pour maintenir le casque en position et éviter son basculement.
- ♦ Vélos : Afin d'éviter tout risque de blessures lors d'éventuels contacts ou d'une chute, les extrémités du guidon doivent être recouvertes par une poignée en caoutchouc ou par tout autre revêtement (bouchon, adhésif épais,).

En aucun cas, le métal devrait être apparent. D'une façon générale, le vélo ne devra pas présenter de zones saillantes (coupantes ou pointues).

9. CLASSEMENT

Il n'y aura pas de chronométrage et de classement afin de se conformer à la réglementation de la FFTRI.

10. CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Les responsables légaux autorisent expressément le service des sports à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les enfants pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation sportive, sur tous supports y compris les documents publicitaires.

11. BULLETIN D'INSCRIPTION

Informations détaillées sur la page accueil du site <https://www.urrugne.fr/>

La période d'inscription sera :

👉 du mardi 24 avril au vendredi 16 mai 2025



au bureau du Service des Sports
rue Aguerrenborda
64122 Urrugne

☞ Pas de licence nécessaire.

Pour participer à un Animathlon, il n'est pas nécessaire d'être licencié de triathlon. Les épreuves sont ouvertes à tout le monde.

☞ Pas de certificat médical.

Merci de compléter « l'Attestation sur l'honneur » pour les mineur ainsi que le « Formulaire Info Santé » pour les pour l'adulte accompagnant l'enfant sur le parcours Enfant/Parent.

☞ Pas de certificat de nage.

Néanmoins chaque participant doit savoir nager pour sa sécurité.

☞ *Il suffira de remplir :*

- ♦ Un bulletin d'inscription
- ♦ Une autorisation parentale
- ♦ Une autorisation photo pour les mineurs
- ♦ Attestation sur l'honneur – mineur-
- ♦ Formulaire Info Santé - Parent-

⇒ Déposer la fiche d'inscription au bureau du Service des sports

Renseignements :

✉ servicesports@urrugne.eus

☎ 05-59-85-94-26 / 06-18-77-72-54

